



HAL
open science

Problématique des arrangements institutionnels dans la réflexion sur les politiques d'industrialisation - cas de l'Algérie

Samir Bellal

► **To cite this version:**

Samir Bellal. Problématique des arrangements institutionnels dans la réflexion sur les politiques d'industrialisation - cas de l'Algérie. Problématique des arrangements institutionnels dans la réflexion sur les politiques d'industrialisation - cas de l'Algérie, May 2009, Alger, Algérie. halshs-00565833

HAL Id: halshs-00565833

<https://shs.hal.science/halshs-00565833>

Submitted on 14 Feb 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Titre

Problématique des arrangements institutionnels dans la réflexion sur les politiques d'industrialisation – cas de l'Algérie¹.

Par Samir BELLAL
Enseignant
Faculté de Droit et de sciences économiques
Université Kasdi Merbah, Ouargla
Adresse postale : BP 56 Cedex 01 Ouargla
30000
Email : samirbellal@yahoo.fr
Tel : 0771182935

Résumé :

La question de l'industrialisation dans le contexte particulier d'une économie rentière peut être appréhendée de façon particulièrement féconde à travers l'analyse de la combinaison des formes institutionnelles considérées comme fondamentales par l'Ecole de la régulation. Par rapport à la théorie dominante du dutch disease, l'approche par la régulation présente l'avantage d'avoir une portée plus générale puisque le phénomène du syndrome hollandais correspond en fait à une configuration particulière de la combinaison institutionnelle d'ensemble, particularité qui se lit notamment au niveau du mode d'insertion internationale à travers le taux de change. Après une caractérisation des évolutions qui ont eu lieu, ces deux dernières décennies, dans les configurations concrètes de chacune des formes institutionnelles, on se propose de mettre en relief la dimension institutionnelle de la question de l'industrialisation à travers l'examen de l'impact de chacune des formes institutionnelles sur le développement d'une industrie manufacturière en Algérie.

Mots clés : Industrialisation, régime rentier, dutch disease, institution, régulation.

¹ Communication au Colloque international de L'Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée (ex INPS) sur le thème : « Croissance, développement et nouvelles politiques industrielles », 17 /18 Mai 2009, Hôtel Hilton , Alger.

Problématique des arrangements institutionnels dans la réflexion sur les politiques d'industrialisation – cas de l'Algérie.

Introduction

Dans beaucoup de modèles de développement adoptés par les pays en développement, une place particulière est accordée à l'industrie manufacturière. Posséder une industrie nationale est en effet un enjeu d'indépendance économique et politique. Dans beaucoup de pays dominés économiquement, des mouvements nationalistes puissants ont entrepris de construire une industrie nationale indépendante, venant se substituer aux importations en provenance de puissances étrangères. L'Algérie a suivi cette trajectoire.

L'histoire économique récente de l'Algérie est cependant celle d'un échec cuisant de son projet industriel. Entrepris dans un contexte caractérisé par le boom des ressources extérieures, le projet d'industrialisation s'est rapidement mis à montrer des signes d'essoufflement (années 80), pour sombrer dans un processus de déclin manifeste (années 90 et 2000), renforcé ces dernières années par une politique d'ouverture au pas de charge et par un désengagement total de l'Etat de la sphère industrielle.

Cette histoire économique n'est cependant pas singulière et particulière à l'Algérie. Elle est celle de la quasi-totalité des pays riches en ressources naturelles et qui ont entrepris de s'industrialiser. Il s'agit là d'un fait frappant de l'histoire économique : les pays richement dotés en ressources naturelles ont enregistré des performances économiques moins bonnes par rapport aux pays qui en sont moins dotés. Beaucoup d'économistes soutiennent aujourd'hui l'idée qu'il existerait une relation directe, significativement négative, entre ressources abondantes et croissance, idée largement répandue dans la littérature économique, et souvent formulée en référence à la théorie dite du « syndrome hollandais ».

Le modèle de base de cette théorie, d'obédience néo-classique, explique comment un choc externe positif engendre la désindustrialisation d'une petite économie ouverte². Cette théorie a servi de grille de lecture à de nombreux économistes, ainsi qu'aux institutions financières internationales (FMI, BM), pour expliquer la « désindustrialisation » des pays développés ou en développement, ayant connu des chocs externes positifs.

Cette grille de lecture, pour dominante qu'elle soit, n'en est pas moins sujette à critique. Beaucoup d'études empiriques, qui ont questionné la pertinence de la théorie du syndrome hollandais pour expliquer l'impact des booms de ressources exogènes sur le poids du secteur manufacturier et sur la croissance à long terme de certains pays en développement, ont conclu à son inaptitude à expliquer les obstacles auxquels l'industrialisation est confrontée dans ces pays.

Cet exposé s'articule autour de trois points : dans le premier, nous nous interrogeons sur la pertinence de la théorie dominante du « dutch disease » pour appréhender le phénomène de la désindustrialisation en Algérie. Nous exposons, dans le second point, les principales caractéristiques des arrangements institutionnels qui ont accompagné et/ou suscité cette désindustrialisation. Nous tenterons, à la fin, d'avancer quelques éléments d'explication, en mettant en avant cette dimension institutionnelle.

² Comme ce fut le cas en Hollande suite à la mise en exploitation dans les années 60 des réserves de gaz naturel du gisement de Slochteren, d'où l'expression « dutch disease ».

1. Désindustrialisation et théorie du syndrome hollandais.

Depuis le début des années 80, la littérature économique consacre de larges espaces à la théorie du syndrome hollandais. L'expression « syndrome hollandais » est devenue un terme générique, connoté dans les esprits à l'impact macroéconomique d'un choc externe positif. Cette approche a pour cadre théorique celui d'une petite économie ouverte, preneuse de prix, où le secteur manufacturier est supposé être échangeable et non « boomier ». Elle prévoit qu'un choc externe positif³, sous forme d'aubaine, prenant par exemple la forme d'un boom de ressources exogènes, induira *in fine* une désindustrialisation, provoquée par un « effet dépense », lequel se manifeste par l'appréciation du taux de change réel.

De par son statut dans les débats économiques théoriques, cette théorie est aux économies rentières ce que la théorie de l'équilibre général est aux économies de marché constituées : elle constitue la référence théorique dominante. Mais, à l'instar de la théorie néo-classique de l'équilibre général, sa fragile texture ne doit sa survie qu'à la rareté de ses applications pratiques.

En effet, confrontée à « l'impureté » des situations concrètes, cette théorie s'avère d'un secours bien limité. C'est ce que nous nous proposons, à présent, de montrer en étudiant le cas de l'économie algérienne.

L'économie algérienne se reconnaît-elle dans « le syndrome hollandais » ? A cette question, que nombre d'auteurs se sont posés⁴, de manière récurrente pour certains, la réponse n'est cependant pas simple. La raison, comme nous le verrons, en est que, « morphologiquement », l'économie algérienne présente en effet tous les symptômes du syndrome, mais pas ses mécanismes.

Pour Benabdellah (2006), l'économie algérienne présente, ces dernières années, une configuration sectorielle de plus en plus conforme à celle qui est décrite par la théorie du dutch disease⁵.

Selon l'auteur, la libéralisation des prix, l'ouverture du commerce extérieur et la convertibilité courante du dinar ont contribué conjointement à faire émerger une configuration qui tend, sans toutefois les atteindre, vers les hypothèses du modèle du dutch disease.

Le déclin du secteur manufacturier, dans un contexte de boom, signifie-t-il pour autant que c'est le mécanisme décrit par la théorie du syndrome hollandais qui en est à l'origine ? A ce stade de l'analyse, il nous semble opportun de faire passer la réponse à la question par l'examen de l'évolution du taux de change effectif réel (TCER), seul canal d'action du dutch disease⁶.

Selon les statistiques du FMI, il semble que l'on ne puisse, manifestement, parler de dutch disease puisque le taux de change effectif réel a suivi, durant cette période de boom, une tendance à la baisse alors même que les termes de l'échange n'ont cessé de croître.

³ Par choc externe positif, nous entendons les chocs qui découlent de l'environnement international et qui se traduisent, pour le pays bénéficiaire, par un accroissement des revenus extérieurs... La théorie distingue cependant l'impact d'un choc externe positif selon qu'il est anticipé comme permanent ou comme temporaire. La théorie du syndrome hollandais à proprement parler s'applique aux chocs anticipés comme permanents.

⁴ Voir Amarouche A. (2006), Benabdellah Y. (2006), Dahmani A. (2004), Djoufelkit-Cottenet H. (2003, 2008), Gouméziane S. (1994), Nemmouchi F. (2005), Sid Ahmed A. (1987), Talha L. (2001).

⁵ Nous nous intéresserons ici aux années 2000 car elles correspondent à la période où le déclin industriel s'est accentué, dans un contexte d'ouverture accélérée de l'économie, ce qui, du point de vue du déroulement des événements, correspond parfaitement aux prévisions du modèle. La théorie du syndrome hollandais ne nous semble pas applicable aux booms des années 70 et 80 puisque, durant cette période, le secteur manufacturier est fortement protégé et l'économie contrôlée, ce qui va à l'encontre d'une des hypothèses essentielles du modèle, à savoir une économie ouverte.

⁶ Il n'est pas inutile de rappeler ici que dans la théorie du dutch disease, le recul du secteur manufacturier s'opère par le biais exclusif d'un canal de transmission, à savoir l'appréciation du taux de change effectif réel, laquelle induit une modification des prix relatifs en faveur des secteurs non échangeables (Services) au détriment des secteurs échangeables non concernés par le boom (industrie manufacturière et agriculture).

Selon les données de l'institution internationale, entre 1999 et 2006, le TCER s'est déprécié d'environ 20 % alors que les termes de l'échange ont augmenté. Il n'y a donc, à l'évidence, pas de relation entre l'évolution des termes de l'échange et celle du taux de change réel.

Une telle situation (paradoxe) s'explique par le fait que le TCER ne constitue pas, dans la pratique, un élément déterminant la politique de change. Cette dernière se traduit, par ailleurs, par une accumulation sans précédent des avoirs extérieurs bruts (réserves de change) à la Banque centrale⁷.

S'il en est donc ainsi, c'est parce qu'un facteur d'ordre institutionnel, en l'occurrence la politique de change, a agi pour contrecarrer le scénario auquel nous aurions sans doute assisté si l'on était en présence d'une situation où la détermination du taux de change est laissée au libre jeu des forces du marché. Ceci nous amène à considérer la dimension institutionnelle du problème de la désindustrialisation à laquelle nous assistons dans la majeure partie des pays à régime rentier en général et en Algérie en particulier.

Un tel constat statistique nous dispense par ailleurs de trop nous attarder sur la question de savoir si le boom des années 2000 a un quelconque effet sur le secteur manufacturier, dont on sait que la productivité est pour le moins médiocre, en empêchant que les sources d'accumulation à long terme n'y apparaissent ; l'examen de la structure sectorielle de la croissance montre en effet que celle-ci est essentiellement l'œuvre du secteur en boom. Ainsi, le secteur manufacturier, théoriquement source de la croissance à long terme⁸, a vu sa contribution relative au PIB décroître⁹. Depuis 1990, ce secteur est sur une dynamique récessive, notamment dans le secteur public qui, en dépit des mesures d'assainissement dont il n'a cessé de bénéficier, n'a pu endiguer cette descente aux abîmes¹⁰.

De ce point de vue, la théorie de la régulation, à laquelle nous nous référerons dans la suite pour identifier les institutions fondamentales du régime d'accumulation rentier, offre une grille de lecture fort intéressante. D'abord parce qu'elle permet de fournir des éléments d'explication pertinents sur la trajectoire prise par l'histoire de l'industrialisation en Algérie, des débuts jusqu'à nos jours. Ensuite parce que, par rapport à la théorie dominante du dutch disease, l'approche par la régulation présente l'avantage d'avoir une portée plus générale. Il est en effet aisé de remarquer que le phénomène du syndrome hollandais correspond en fait à une configuration particulière de la combinaison institutionnelle d'ensemble, particularité qui se lit notamment au niveau du mode d'insertion internationale à travers le taux de change.

Concernant le premier aspect, il semble bien que seul le facteur institutionnel est à même d'expliquer la trajectoire suivie par l'industrialisation durant les années 70. L'industrie a

⁷ Remarquons aussi qu'une telle politique a l'avantage de permettre (du moins théoriquement) d'atténuer le degré d'exposition du secteur productif local à la concurrence externe, bien que celui-ci ne pèse pas beaucoup dans l'économie nationale.

⁸ De façon générale, l'évolution du produit manufacturier permet de fournir, à elle seule, l'indication la plus fiable sur le cours de l'accumulation. Ainsi, la crise, quand elle se produit, se traduit toujours par le ralentissement de la croissance ou une contraction du produit manufacturier. Le recours à cet indicateur industriel pour repérer l'accumulation s'explique entre autres par le fait que c'est le plus sûr et le plus homogène, mais aussi parce que, le PIB (ou le PNB) n'a pas un sens évident puisque celui-ci mesure surtout l'intensité des échanges marchands et salariaux. La littérature sur la Comptabilité nationale regorge de paradoxes qui en résultent.

⁹ De 15 % en 1990, la part du PIB manufacturier dans le PIB total est passée en dessous de 10 % depuis 1997, pour atteindre en 2004 moins de 06 %. Le secteur manufacturier est donc loin de constituer un moteur de la croissance. Celle-ci demeure très dépendante des performances du secteur des hydrocarbures et de celle des services. A titre d'illustration, 50 % de la croissance enregistrée en 2005 était l'œuvre du secteur des hydrocarbures, 35 % des services, 12 % de l'agriculture et seulement 2.5 % était générée par l'industrie manufacturière (Djoufelkit-cottenet, 2008), chiffres qui reflètent, globalement, la structure sectorielle du PIB durant cette même année 2005.

¹⁰ Le secteur privé n'est pas en reste puisque, en dépit du dynamisme qu'on lui prête habituellement, celui-ci enregistre des performances tout aussi médiocres.

connu, durant cette phase que nous qualifions de « volontariste » en référence à la configuration institutionnelle d'ensemble marquée par la prédominance de la volonté « subjective » de l'Etat dans la conduite du processus d'accumulation, une formidable croissance, qui, du point de vue de la théorie du dutch disease, semblerait paradoxale lorsque l'on sait que c'est le boom du secteur des hydrocarbures qui a rendu cela possible. L'industrialisation du pays, entendue ici dans son sens morphologique, fut entreprise dans un contexte très éloigné des hypothèses du modèle du dutch disease puisque, comme le souligne à juste titre Benabdellah (2006), la distinction habituellement opérée entre biens échangeables et non échangeables et sur laquelle est bâtie toute la structure du modèle, n'a aucune signification dans une économie où l'Etat détient le monopole absolu sur l'activité intérieure et sur le commerce extérieur.

Quant au second aspect, à savoir la portée plus générale de l'approche en termes de régulation, il est clair que le caractère spécifique de la configuration institutionnelle à laquelle renvoie implicitement le modèle du dutch disease, à savoir une petite économie ouverte, non contrôlée¹¹, insérée, par l'industrie¹², dans la DIT..., ne permet pas d'envisager, dans le cadre du modèle, d'autres situations différentes, qui ont des configurations multiples. En identifiant clairement un ensemble de formes institutionnelles à partir desquelles une typologie des situations concrètes peut être construite, l'approche en termes de régulation offre une grille de lecture qui permet d'intégrer la diversité des situations dans l'explication du phénomène de la désindustrialisation, observé dans les pays à régime d'accumulation rentier.

Ainsi, la désindustrialisation ne saurait être réduite à un phénomène dont l'origine est l'appréciation du taux de change effectif réel. Par-delà les aspects liés au déroulement séquentiel du dutch disease et aux mécanismes de transmission entre booms de ressources pétrolières et mauvaises performances du secteur manufacturier, il convient de souligner que la théorie du dutch disease, qui continue encore de nos jours de servir de grille dominante pour appréhender la question de l'industrialisation, et partant, de l'accumulation, dans les pays rentiers, pêche, tout comme la théorie de l'équilibre général, par le fait qu'elle évacue totalement le rôle des institutions.

Il y a cependant lieu de remarquer à cet égard que, bien que d'obédience néo-classique, la théorie du dutch disease n'en préconise pas moins une stérilisation, mesure qui nécessite une intervention de l'Etat, d'une partie des ressources du boom pour endiguer la menace de la désindustrialisation¹³.

De ce point de vue, il semble manifestement que les nouvelles configurations institutionnelles qui se sont mises en place en Algérie ces dernières années se caractérisent par une incohérence dans la mesure où, au moment où certaines de ces configurations tendent effectivement à contenir le phénomène décrit par le modèle (manipulation du taux de change

¹¹ En particulier dans le domaine des changes.

¹² En effet, comme le note, non sans raison, Amarouche (2006), la théorie du dutch disease présuppose implicitement l'existence d'un certain niveau d'industrialisation du pays et que celui-ci s'insérerait, jusqu'à la survenue du boom minier, dans la DIT par ses exportations de produits manufacturés (biens échangeables). D'un point de vue méthodologique, cela ne nous semble cependant pas constituer une limite majeure puisque, dans le cas des pays qui ont entrepris de s'industrialiser comme l'Algérie, le syndrome peut se manifester par le fait qu'aucun processus productif ne parvient à exporter. C'est là, en effet, une caractéristique spécifique de l'économie non pétrolière, caractéristique observée aussi bien durant la phase volontariste que durant la période récente de libéralisation.

¹³ Outre la désindustrialisation, la littérature économique identifie d'autres effets liés aux booms exogènes, effets qui renvoient davantage à des mécanismes institutionnels qu'à celui sur lequel est fondé le modèle du dutch disease. Ainsi, le boom de ressources minières conduit à consolider le rôle de l'Etat dans des situations de rentes centralisées, favorise l'émergence de comportements rentiers dans la population, avec l'octroi de subventions importante à la consommation, stimule la création de nombreux emplois artificiels (notamment dans la fonction publique), pousse à l'émergence d'entrepreneurs parasitaires, articulés sur la rente, induit une accélération des importations de toute nature... (Sid Ahmed A., 1987).

nominal de manière à stabiliser le TCER, placement à l'étranger d'une partie des surplus pétroliers), d'autres, au contraire, tendent à le libérer (ouverture extérieure, démantèlement tarifaire, ...)¹⁴. Il s'agit là d'une considération importante sur laquelle nous reviendrons lorsque nous aborderons la question de la cohérence du nouveau mode de régulation.

Nous terminons par rappeler l'idée essentielle que le dutch disease n'est pas une fatalité. L'expérience montre aujourd'hui que les avantages comparatifs liés aux ressources naturelles ne bloquent pas la construction d'autres avantages comparatifs (Benabdellah, 2006). Beaucoup parmi les pays agro-industriels ont su, à partir de ressources de l'agriculture, installer une industrie manufacturière compétitive¹⁵, d'autres pays ont su, à partir de ressources minières, enclencher un mouvement de diversification de leurs exportations (Iran, Indonésie). Que les expériences se traduisent par un échec cuisant dans la majeure partie des cas ou par un succès, ce qui est moins fréquent, dans d'autres cas, les études empiriques tendent de plus en plus aujourd'hui à souligner le rôle majeur que jouent les médiations institutionnelles pour expliquer la diversité des trajectoires nationales dans la mobilisation des ressources minières à des fins de développement économique. Ces études montrent que la rente externe n'est ni une malédiction, ni une bénédiction pour le pays qui en bénéficie. Tout dépend en fait de la nature et du contenu des arrangements institutionnels qui encadrent sa mobilisation.

D'une manière générale, il est aujourd'hui admis qu'un processus de régulation a la vocation de contrer le phénomène du syndrome hollandais. Un tel processus, conditionné par l'existence d'une volonté politique d'œuvrer pour l'instauration d'une économie productive compétitive, doit conduire l'Etat à engager un ensemble de dépenses génératrices d'externalités positives pour l'ensemble de l'économie. Il s'agit des dépenses d'éducation, de formation, de santé, de recherche et développement, ainsi que des dépenses d'infrastructures dans les industries dites de réseau (électricité, eau, télécommunications, transports), industries génératrices d'effets positifs pour l'économie dans son ensemble. De telles dépenses sont de nature à augmenter la compétitivité de l'économie nationale, contrebalançant ainsi un des effets négatifs du dutch disease, à savoir la baisse de la compétitivité de l'industrie manufacturière locale.

Dans le contexte qui est celui de l'économie algérienne où les sources de la croissance ne sont pas encore présentes dans le secteur manufacturier, l'impact négatif de la rente pétrolière sur la croissance à long terme réside justement dans le fait qu'elle empêche que ces sources de croissance n'apparaissent, notamment dans le secteur industriel. Le rôle de l'Etat, dans ces conditions, est de veiller à ce que l'allocation des ressources profite davantage aux secteurs productifs, et plus particulièrement le secteur manufacturier.

2. Le contexte institutionnel de la désindustrialisation.

Une analyse sommaire des changements qui sont intervenus dans les configurations concrètes des cinq formes institutionnelles de la TR¹⁶ à partir du début de la décennie 90 est à même de fournir des indications sur l'environnement institutionnel nouveau, environnement qui, en général, encadre, impulse, stimule et/ou bloque les dynamiques industrielles. Il s'agit surtout de saisir les ruptures et les continuités qui caractérisent l'évolution de chacune des formes

¹⁴ C'est sans doute ce qui pousse Benabdellah (2006) à se demander si, finalement, la réforme économique n'a pas eu pour effet de libérer le phénomène du dutch disease, réprimé durant la période de l'économie administrée.

¹⁵ Les exemples de la Thaïlande et de la Malaisie sont souvent cités.

¹⁶ La TR identifie cinq formes institutionnelles fondamentales : le régime de concurrence, le rapport salarial, le rapport monétaire, l'Etat (à travers le budget) et le mode d'insertion internationale de l'économie.

institutionnelles, prises séparément¹⁷. L'analyse des évolutions de l'ensemble des formes institutionnelles prises en tant qu'éléments d'un système, c'est-à-dire en tant que mode de régulation, sera abordée dans le dernier point consacré à la dimension institutionnelle de la politique industrielle. A ce stade de l'analyse, les principes de hiérarchie¹⁸ et de complémentarité¹⁹, souvent mobilisés par la TR, seront évacués, pour laisser place à la description des nouveaux arrangements institutionnels qui définissent la cadre dans lequel les agents économiques en général et le secteur industriel en particulier évoluent désormais. Sommairement donc, le nouveau environnement institutionnel se caractérise par :

1. *La libération des prix et l'institutionnalisation de la concurrence.*

La manipulation des prix dans une logique administrative est l'expression première du volontarisme économique en tant que mode de régulation. Il nous semble par conséquent naturel de commencer par l'institution « formes de la concurrence »²⁰ pour identifier les changements institutionnels qui ont lieu depuis le début des années 90.

Dictée par l'accentuation de la contrainte extérieure suite à la chute des prix du pétrole en 1986, la libération des prix annonce une rupture avec la logique administrative qui a toujours guidé la politique des prix en Algérie²¹. Cette rupture s'est traduite dans les faits par un processus accéléré d'ajustement des prix à tous les stades de leur formation.

La libéralisation des prix a donné lieu à un mouvement d'alignement progressif des prix officiels sur ceux en vigueur sur le marché parallèle. Le but implicite d'un tel ajustement étant la récupération, au profit des entreprises du secteur public, des rentes spéculatives réalisées auparavant par le secteur informel.

Pour les entreprises publiques industrielles, confrontées à d'importants déficits structurels et une raréfaction en matière de financement, ces ajustements de prix obéissent, très souvent, à la nécessité de couvrir les coûts de production et d'assurer un équilibre relatif.

Faute d'entraîner une relance de la production et de l'investissement dans le secteur public, les revenus supplémentaires tirés des ajustements de prix serviront, à la faveur d'une « autonomie de gestion », à financer des augmentations de salaires ; augmentations qui, très souvent, ne correspondent pas à une croissance de la productivité.

En effet, la segmentation de l'économie en monopoles de branche fait que le prix fixé pour un bien peut s'accommoder de n'importe quel volume de production, et donc de coût.

Outre qu'elle contrarie, en maintenant inélastique l'offre, le rôle régulateur des prix, la segmentation de l'économie en monopoles de branche se traduit par la persistance de rentes s'exprimant sous forme de productivités marginales positives.

Il va sans dire que la libéralisation des prix a eu pour effet immédiat une compression drastique de la demande dans un contexte caractérisé par une rigidité des structures de l'offre. L'absence de structures économiques concurrentielles semble donc être le principal obstacle sur lequel bute la réforme des prix. Or, comme le note A. Benachenhou (1999), la mise en

¹⁷ Il va sans dire que la rupture n'a de sens que si elle remet fondamentalement en cause le principe d'action ou de fonctionnement antérieur de la forme institutionnelle considérée.

¹⁸ On dit qu'il y a hiérarchie lorsque la transformation d'un arrangement institutionnel particulier peut piloter la transformation des autres arrangements ... en imposant ainsi des transformations à l'ensemble des institutions.

¹⁹ Par principe de complémentarité, il faut entendre le fait que chaque arrangement institutionnel dans un domaine est renforcé dans son existence ou son fonctionnement par d'autres arrangements institutionnels.

²⁰ Rappelons que par « forme de la concurrence », il faut entendre le processus de formation des prix qui correspond à une configuration-type des relations entre les participants au marché. Dans la théorie de la régulation (TR), la forme de la concurrence indique, d'une façon générale, comment s'organisent les relations entre un ensemble de centres d'accumulation fractionnés dont les décisions sont à priori indépendantes les unes des autres (R. Boyer, 2004). Pour la TR, l'analyse des formes de la concurrence devrait s'attacher à expliciter les logiques qui président à la formation des prix et des profits.

²¹ La manipulation, dans une optique volontariste, du système de prix était, il convient de le rappeler, étroitement liée à la disponibilité d'un surplus pétrolier interne.

place de ces structures concurrentielles est plus facile à légiférer qu'à mettre en place. Ainsi, même si une loi sur la concurrence est adoptée, sa mise en œuvre demeure cependant problématique en raison du phénomène de concentration économique²².

2. *Le rapport salarial : ni taylorisme primitif, ni fordisme périphérique.*

Dans une économie en développement, et rentière de surcroît, comme celle de l'Algérie, le rapport salarial est loin de revêtir le statut de forme institutionnelle centrale. Cela ne doit cependant pas occulter le fait que, dans tous les cas, les modalités de mobilisation de la main d'œuvre jouent un rôle essentiel dans les processus de développement.

Dans sa configuration concrète, le rapport salarial a connu une évolution notable. Celle-ci porte aussi bien sur l'aspect formel de la codification juridique des rapports de travail que sur l'aspect réel de sa mise en œuvre.

Du point de vue juridique, la nouvelle législation de travail constitue une rupture complète avec l'ancien dispositif du SGT et de la GSE, dans la mesure où, d'une façon générale, elle introduit une plus grande flexibilité dans le fonctionnement du marché du travail.

Pour A. Amarouche (2006), le nouveau cadre législatif contient tous les éléments qui concourent à instaurer un rapport salarial de type nouveau : celui-là même qui a cours dans les économies de marché constituées et qui se trouve être à la source de leur efficacité productive avérée. D'où la question de savoir si on ne devrait pas en attendre les mêmes effets que dans ce type d'économie, c'est-à-dire une mise au travail des producteurs impliquant la production d'un surplus accumulable. Sans doute, répond A. Amarouche qui précise toutefois que cela ne serait possible que si l'aspect formel du nouveau rapport ne l'emporte pas sur son aspect réel dans l'organisation de la production.

En effet, il semble que cela n'ait pas suffi pour que le secteur industriel devienne performant. Il en est notamment ainsi du secteur public sur lequel les dispositions réglementaires évoquées ci-dessus semblent exclusivement s'appliquer puisque, dans le secteur privé (formel et informel), le marché du travail aura un fonctionnement infiniment flexible où les salaires, pour ne prendre que cet aspect de la relation de travail, se fixent à leur productivité marginale. Par ailleurs, la régulation institutionnelle du marché du travail bute sur plusieurs obstacles parmi lesquels le développement considérable de l'emploi informel

Mais par delà l'aspect purement juridique de la question de la codification des relations de travail, il convient de remarquer que les contraintes du rapport salarial, notamment dans le secteur public, demeurent biaisées, dans le sens d'un relâchement manifeste, par la disponibilité de la rente pétrolière, et cela aussi bien du côté des conditions de la productivité que du côté des conditions de rémunération.

Ceci nous amène naturellement à inscrire la question du rapport salarial au centre même de la problématique de la situation globale qui prévaut dans le secteur public industriel.

En effet, dans le long cheminement des réformes où « l'autonomie des entreprises » apparaît comme la première véritable tentative de réformer le secteur des entreprises publiques, la réforme des rapports de travail occupe une place centrale.

Théoriquement, la réforme de 1988, instituant l'autonomie des entreprises publiques, place ces dernières dans l'obligation de créer un surplus à même de permettre le financement de leur activité (exploitation et investissement). Par-delà les débats portant sur la pertinence d'une telle réforme, force est de constater que son bilan est loin de correspondre aux objectifs qui lui étaient au départ assignés. Pour A. Amarouche (2004), la raison essentielle en est que

²² Quelques chiffres pour illustrer le phénomène de concentration : en 1990, au sein du secteur industriel, 110 entreprises concentrent 78 % de l'emploi industriel total et 70.5 % de la valeur ajoutée, tandis qu'à l'autre extrême, 20550 entreprises de moins de 10 salariés occupent 7 % des travailleurs et réalisent 20 % de la valeur ajoutée. 40 des 51 branches industrielles possèdent des coefficients de concentration de 100 % (A. Benachenhou, 1999).

la réforme de l'entreprise publique ne s'est attaquée au cœur du problème - à savoir l'instauration d'un type nouveau de rapport de travail - que de façon formelle.

3. Une monnaie réhabilitée dans son statut et ses fonctions.

Pour la TR, analyser la forme et le régime monétaire revient à expliciter les logiques à l'œuvre dans les domaines de la monnaie, du crédit et de l'intérêt.

Ce rappel étant fait, il convient à présent de remarquer, avec F. Talahite (2000), que c'est l'ampleur de la crise survenue à la fin des années 80 qui sera à l'origine de la mise au devant de la scène des questions monétaires et financières. Auparavant, ces questions étaient sinon tout simplement éludées, du moins négligées, tant par la doctrine économique officielle que dans les débats des économistes sur le modèle algérien de développement.

Pourtant, dans un régime rentier d'accumulation, la monnaie occupe une place centrale puisque la circulation de la rente passe par la médiation de la monnaie. La forme monétaire est donc la forme nécessaire d'existence de la rente, du moins sa forme dominante. Dans ce type de régime, la création monétaire est contrainte entre autres par la nature de l'Etat. De cette dimension éminemment politique de la question monétaire (et de l'action économique de l'Etat, en général) découle la difficulté d'expliciter les conditions sous lesquelles la logique du politique (l'accumulation du pouvoir) peut rentrer en synergie avec la logique économique (l'accumulation de richesses).

Telle est, nous semble-t-il, la question qu'il convient de garder à l'esprit lorsque l'on examine l'évolution du rapport monétaire en Algérie depuis le début des années 90.

La nouvelle configuration du rapport monétaire s'est progressivement mise en place. Ce processus a démarré, de manière formelle et systématique, avec la promulgation de la loi 90-10, du 14 avril 1990, relative à la monnaie et au crédit.

Ainsi, d'un simple démembrement de l'Etat devant exécuter les décisions prises au niveau politique, le système bancaire connaîtra, avec la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit (LMC)²³ de profonds changements, notamment en ce qui concerne les relations entre l'autorité politique et l'autorité monétaire.

En bref, les évolutions formelles permettent d'identifier deux types de ruptures fondamentales par rapport à la configuration antérieure du rapport monétaire.

Premièrement: une autonomie relative de la Banque Centrale qui met un terme à l'assujettissement du pouvoir monétaire au pouvoir politique.

Deuxièmement, et comme conséquence de la première: nous assistons à une réhabilitation de la monnaie dans ses fonctions traditionnelles. Cette réhabilitation n'est en fait rien d'autre qu'une remise en cause de la conception instrumentale de la monnaie qui a prévalu jusque là dans les pratiques économiques de l'Etat. Il s'agit, dans les faits, de faire passer le dinar de simple moyen de contrôle administratif des fonds prêtables au statut de véritable monnaie, d'unifier son pouvoir d'achat et en faire l'instrument de la rationalisation et de la financiarisation de l'activité de production. Pour cela, il fallut rétablir le dinar dans ses fonctions de moyen de paiement, unité de compte et réserve de valeur.

Par-delà l'aspect formel, il convient de noter que la configuration concrète du rapport monétaire a connu une évolution qui demeure fortement marquée par la conjoncture du marché pétrolier. On peut distinguer à cet égard deux périodes: les années 90, caractérisées par la prédominance des problèmes de balance de paiements, et les années 2000, caractérisées, elles, par l'amélioration considérable des termes de l'échange.

Dans un premier temps, donc, la politique monétaire se présente comme un élément de la politique de stabilisation et du PAS. Le boom des années 2000 va, quant à lui, ouvrir une nouvelle phase et donner lieu à une nouvelle situation: la surliquidité monétaire. La politique

²³ La LMC de 1990 sera amendée en 2001 puis remplacée en 2003 par l'ordonnance 03-11 relative à la monnaie et au crédit.

monétaire va s'efforcer de stabiliser les prix en stérilisant les surplus. Telle est, schématiquement, l'évolution qui a caractérisé la conduite de la politique monétaire durant les deux dernières décennies.

Si l'on se réfère à la typologie développée par M. Pereira et B. Theret (2000), on peut à présent se poser la question de savoir si au regard de l'évolution du rapport monétaire en Algérie, l'on n'assiste pas à un passage d'un mode de gestion structuraliste de la contrainte monétaire à un mode de gestion monétariste. Dans un régime rentier d'accumulation, les deux modes de gestion de la contrainte monétaire correspondent respectivement aux deux modes, polaires, de résolution du conflit de répartition de la rente : le clientélisme et le corporatisme. Alors que le premier privilégie un règlement ex post du conflit de répartition, en fonction du jeu de la clientèle, impliquant un processus de redistribution inflationniste qui nécessite la manipulation permanente de la variable monétaire, donc une gestion structuraliste de la monnaie ; le second, lui, privilégie un règlement ex ante et de manière coercitive du conflit de répartition en question, ce qui passe par une stabilité monétaire qui, elle, nécessite un régime monétariste.

Dans l'état actuel des choses, la réponse à la question n'est pas aisée. S'il est vrai que la création monétaire fait l'objet, depuis le début des années 90, d'un contrôle strict, on ne peut pas pour autant parler de régime monétariste dans la mesure où celui-ci ne s'accompagne pas, du moins pour le moment, de l'instauration d'une modalité corporatiste du rapport salarial, qui permet de régler juridiquement et de manière coercitive, les conflits de répartition.

Outre le contrôle strict de la création monétaire, un autre élément caractérise la configuration du rapport monétaire: le crédit. Quelles en sont les caractéristiques essentielles?

En premier lieu, celui-ci semble faire l'objet, en dépit d'un retour certain des banques à l'activité de crédit à partir de 2000, d'un rationnement.

En second lieu, le crédit bancaire à l'économie, qui demeure essentiellement le fait des banques publiques²⁴, est de plus en plus accessible au secteur privé.

En troisième lieu, le comportement restrictif des banques publiques en matière de distribution de crédit s'explique aussi par la persistance d'un fait majeur : la mauvaise qualité de leur portefeuille de créances. De plus, une nouvelle source de déficits est apparue ces dernières années : la contrainte, informelle, faite aux banques publiques de prêter à des entités privées sans évaluation de la solvabilité de ces emprunteurs.

4. Un budget dominé par la rente.

Comme dans les années 70 et 80, le budget de l'Etat continue de constituer, dans le fonctionnement d'ensemble de l'économie, le point d'articulation entre le secteur des hydrocarbures et le reste de l'économie, non seulement parce que celui-ci demeure essentiellement alimenté par la fiscalité pétrolière, mais aussi parce que c'est toujours par le biais de ce budget que circule l'essentiel de la rente pétrolière, bien que certaines modalités de circulation aient quelque peu changé.

Structurellement, le budget de l'Etat reste fortement dépendant des prix des hydrocarbures sur le marché mondial. Fondamentalement, la structure budgétaire reste donc marquée par le poids de la fiscalité pétrolière.

Le boom pétrolier survenu en 2000 a induit une situation nouvelle sur le plan de la disponibilité des ressources budgétaires. Depuis 2000, celles-ci ont plus que doublé, pour atteindre 3512 milliards de dinars fin 2006. Afin de mieux gérer ce cycle de la rente pétrolière en prévenant les effets de la volatilité du prix du baril, un fonds de régulation des recettes est institué en 2000. Ce fonds, destiné à recevoir les plus values de la fiscalité pétrolière, a reçu des montants considérables.

²⁴ A titre d'illustration, en 2003, le crédit bancaire à l'économie est assuré par les banques publiques à hauteur de 92 %, contre 85 % en 2002, 96 % en 2001 et 97.3 % en 2000.

Du côté des dépenses budgétaires, plusieurs faits méritent d'être signalés.

En premier lieu, une certaine retenue dans les dépenses d'équipement durant les années 90, années marquées par la mise en œuvre du PAS²⁵.

En second lieu, le secteur public économique continue toujours de constituer une charge très lourde pour le budget de l'Etat qui supporte constamment les pertes des entreprises déficitaires²⁶. Les déficits des entreprises publiques alourdissent les portefeuilles des banques, elles-mêmes publiques, obligeant le Trésor public à recapitaliser périodiquement ces dernières²⁷.

En troisième lieu, le budget de l'Etat continue de prendre en charge de lourdes dépenses sociales, à travers notamment le soutien des prix des produits de large consommation, le financement du logement, les transferts sociaux. Et l'expérience récente, comme l'expérience passée, montre qu'en période budgétaire faste, l'Etat est tenté par des solutions de facilité qui produisent une paix sociale immédiate.

Enfin, dans un régime où l'essentiel des ressources budgétaires provient de la rente pétrolière, l'Etat est fatalement confronté, à travers les compromis budgétaires, aux deux impératifs classiques : l'impératif économique de financement de l'accumulation et l'impératif politique de redistribution. La question est alors de savoir lequel des deux impératifs a prévalu dans la dynamique budgétaire de ces deux dernières décennies. La réponse à cette question n'est pas évidente parce que la nature du compromis institutionnalisé demeure, à l'image de la rente, ambiguë. En théorie, ce balancement entre les deux impératifs se résout en fonction du degré d'intensité de l'impératif de légitimation du régime politique en place, d'un côté, et du degré de la capacité de ce régime de contrôler et de mobiliser la société, de l'autre (Pereira M. & Theret B., 2000). En réalité, les choses semblent s'être déroulées différemment. En effet, durant la décennie 90, et alors que la situation politique nécessitait « logiquement » la mise en avant de l'impératif de redistribution, c'est l'impératif économique de l'ajustement qui l'emportait sur le reste, sans doute en raison des contraintes externes auxquelles le pays était confronté. Ces dernières étant levées à partir de 2000 à la faveur de la reprise des cours du brut, les deux impératifs se sont retrouvés en « compétition », avec cependant un net avantage pour le financement de l'accumulation, puisque dans la répartition de la dépense publique, les dépenses de capital (d'équipement plus précisément) ont crû plus rapidement que les dépenses courantes.

5. Une ouverture au pas de charge et renforcement de l'insertion par les hydrocarbures.

Au regard de la position extérieure qui prévaut encore de nos jours en Algérie, l'on est fondé de dire que le pays peine véritablement à trouver un antidote à l'intoxication pétrolière. Quelques éléments permettent cependant de souligner que comparativement à la situation antérieure, le pays a pu consolider certains paramètres fondamentaux dans sa relation avec l'extérieur.

Ainsi, par rapport à la situation qui a prévalu durant la phase volontariste, où l'économie nationale était mise à l'abri de la concurrence internationale, la décennie 90 sera caractérisée par l'amorce d'un processus rapide et brusque d'ouverture extérieure, souvent le fait de pressions externes. Dès 1991, le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur fut supprimé. Cette ouverture fut renforcée dans le cadre des accords sur le rééchelonnement de la dette

²⁵ Dans les faits, les dépenses d'équipement semblent jouer le rôle de variable d'ajustement, en fonction de la conjoncture.

²⁶ A noter que depuis 1987 le budget de l'Etat a cessé de prendre directement en charge les investissements productifs.

²⁷ Depuis 2005, les dotations de l'Etat aux entreprises publiques déficitaires sont inscrites dans la loi de finances. Auparavant, ces dotations sont accordées par le biais du rachat par le Trésor public des découverts bancaires de ces entreprises.

extérieure (1994-1998), contraignant le pays à une libéralisation poussée de son commerce extérieur.

Par ailleurs, les effets de *l'intoxication pétrolière* sur la structure des exportations sont toujours présents et se sont même renforcés. Les données statistiques montrent en effet que le secteur des hydrocarbures demeure le facteur essentiel de l'insertion internationale de l'économie algérienne, tendance que la politique de libéralisation a, selon toute apparence, accentué²⁸.

La libéralisation externe qui a commencé au début des années 90 est intervenue dans un contexte difficile, caractérisé par l'aggravation des problèmes de la balance des paiements et de la dette extérieure. Le rééchelonnement de cette dernière, appuyé par un plan d'ajustement structurel de quatre (04) ans (1994-1998) avec le FMI a permis de desserrer, moyennant un coût social considérable, la contrainte extérieure. Avec le retour d'une conjoncture favorable sur le marché pétrolier mondial à partir de 1999, le pays consolide sa position extérieure au point où l'Algérie devient, à partir de 2002, un créancier net sur le reste du monde puisque le montant des réserves de change est désormais supérieur à celui de la dette extérieure.

Le taux de change appliqué au dinar n'est pas sans rapport avec la situation du solde extérieur du pays. Il en est même l'un des facteurs explicatifs.

Il convient par ailleurs de remarquer que, en raison de la rigidité extrême du système économique et de l'appareil productif en particulier, la dévaluation du dinar n'a pas eu d'effet sur l'évolution des exportations ; mais elle a par contre permis de contenir les importations, ce qui a eu pour effet de dégager un surplus destiné à couvrir le service de la dette.

3. La désindustrialisation comme conséquence d'un compromis institutionnel ambigu.

Par-delà son aspect morphologique²⁹, l'industrialisation est avant tout une dynamique sociale dans laquelle les configurations que prennent les rapports sociaux jouent un rôle clé.

Le recours à l'approche par les arrangements institutionnels permet de construire une grille de lecture à même de fournir des éléments d'explication sur la trajectoire prise par l'histoire récente de l'industrialisation en Algérie³⁰.

Les configurations institutionnelles décrites précédemment définissent, ensemble, un mode de régulation dont il convient à présent de souligner les principales caractéristiques au regard de la problématique qui nous intéresse ici, à savoir l'industrialisation dans un pays rentier.

Qu'est ce qui caractérise ce mode de régulation ? Outre les points évoqués précédemment et qui portent sur la configuration de chacune des formes institutionnelles prises séparément, plusieurs éléments peuvent être évoqués lorsque l'on considère ces formes institutionnelles en tant qu'élément d'une combinaison. En particulier :

1. Le rapport salarial n'y occupe qu'une place secondaire. Il n'est pas au centre de la configuration institutionnelle. Celle-ci semble dominée par les formes institutionnelles « insertion internationale » et « l'Etat », dont les configurations respectives consacrent le poids écrasant de la rente pétrolière.

²⁸ Les données statistiques sur l'évolution de la part des hydrocarbures dans le commerce extérieur nous dispensent de nous attarder sur l'évolution des exportations hors hydrocarbures. Ces dernières enregistrent en effet des niveaux insignifiants : de 590 millions de \$ en 2000, elles passent, en 2006, à 1.12 milliards de \$.

²⁹ Par aspect morphologique, nous entendons la dimension physique, matérielle, technique de l'industrialisation. Celle-ci peut, dans cette optique, être assimilée à l'installation d'un complexe de machines.

³⁰ Cela découle de l'idée, simple mais essentielle, que l'ensemble des arrangements institutionnels doit, en principe, obéir, entre autres, à une logique industrielle. Quoi qu'il en soit, à la base des approches institutionnelles se trouve l'idée que des arrangements institutionnels particuliers infléchissent la trajectoire de croissance d'une économie donnée.

En effet, dans l'état actuel de l'économie algérienne, le rapport salarial, ou plus proprement le rapport d'emploi, est déterminé par le processus de circulation de la rente beaucoup plus qu'il ne le détermine.

D'une manière générale, la rente pèse sur l'ensemble des rapports sociaux. En particulier, elle interfère de façon très nette dans la formation des salaires et les modalités de la protection sociale. La répartition du surplus, dont l'essentiel provient de la rente externe, fait appel davantage à la solidarité familiale et aux rapports clientélistes qu'à l'activité productrice des personnes.

Malgré ce qui précède, la place du rapport salarial dans la hiérarchie des formes institutionnelles demeure, d'un point de vue général, centrale puisque, quel que soit le contexte historique considéré, la mobilisation de la main d'œuvre est un facteur clé de tout processus de développement.

2. Il existe des incompatibilités manifestes entre les configurations respectives des différentes formes institutionnelles ; ces incompatibilités traduisent l'absence de projet industriel à même de donner un sens aux décisions de politique économique.

Le tableau ci-après permet de dresser un récapitulatif des incompatibilités entre les configurations des formes institutionnelles au regard de la nécessité de promouvoir un projet industriel national.

Configuration des formes institutionnelles	Rapport salarial	Régime de concurrence	Rapport monétaire	Budget	Insertion internationale
Rapport salarial : - Clientélisme (secteur public) - A la marge (secteur privé) - Secteur informel		Incompatibilité (1)	Incompatibilité (2)	Incompatibilité (3)	x
Régime de concurrence : - Monopoles de branches - Concurrence biaisée par les pratiques clientélistes			x	x	x
Rapport monétaire : - Monétarisme - Rationnement du crédit				x	x
Budget : - Impératif économique de l'accumulation - Impératif politique de distribution					x
Insertion internationale : - Ouverture commerciale - Taux de change					

Ainsi, l'incompatibilité (1) consisterait en le maintien d'un rapport salarial de type clientéliste dans le secteur public industriel et l'exposition de ce dernier à la concurrence d'un secteur privé fonctionnant à la marge, ce qui à la longue condamnerait le premier à la disparition, avec ce que cela implique comme destruction de capacités industrielles.

L'incompatibilité (2) renvoie, quant à elle, à l'impossibilité de concilier, sur la longue période, un rapport salarial de type clientéliste et une politique monétariste.

L'incompatibilité (3) pose la question de l'impact des dépenses d'équipement sur l'allocation des ressources. Il est évident que les programmes publics d'équipement contribuent grandement à résorber le chômage, mais il n'en est pas moins certain que ces programmes sont générateurs de comportements de recherche de rente, notamment dans le secteur privé, du fait qu'ils orientent l'essentiel des ressources vers les secteurs du BTP et des travaux publics, au détriment de l'industrie.

La confrontation ainsi menée entre configurations institutionnelles de chacune des formes institutionnelles permet d'identifier, de manière plus ou moins exhaustive, un ensemble

d'incompatibilités dont l'effet handicapant sur l'activité industrielle est plus ou moins important.

Pour n'en retenir que les plus importantes, il semble que c'est surtout l'ouverture commerciale qui pose, dans les circonstances actuelles, l'obstacle le plus difficile à surmonter. Ainsi, une des incompatibilités de la configuration institutionnelle d'ensemble se situe entre le désarmement douanier et la nécessité de promouvoir des exportations industrielles³¹ dans la mesure où la suppression totale de la protection extérieure affecte considérablement les conditions de rentabilité d'une vaste gamme d'industries, dont notamment les industries potentiellement exportatrices. Cette incompatibilité peut être reformulée plus généralement en considérant le rapport salarial comme second terme : l'incompatibilité serait entre l'ouverture tous azimuts et la nécessité d'instaurer un rapport salarial efficient³².

Cette contradiction est d'autant plus grande que même les économistes classiques qui plaident habituellement pour le libre échange admettent l'argument de « l'industrie naissante » en ce qu'ils reconnaissent la nécessité de protéger de la concurrence extérieure des activités nouvelles tant que celles-ci n'auraient pas effectué avec succès leur apprentissage et atteint leur maturité.

Dans l'état actuel des choses, force est de noter que le démantèlement des barrières douanières, la circulation libre des marchandises n'ont fait émerger aucune capacité productrice ou exportatrice nouvelle. Au contraire, cette ouverture, menée au pas de charge, a fait subir à la fragile industrie nationale (publique et privée) une concurrence brutale qui est en train de l'anéantir.

Dans la mesure où il vise à accroître le degré d'efficacité de l'industrie locale, le désarmement douanier doit par conséquent être sélectif plutôt que systématique. Or, comme le note F. Yachir (1990), la sélection de « créneaux » renvoie à la nécessité d'une véritable politique industrielle qui puisse assurer le développement prioritaire d'activités à la fois dynamiques à l'échelle internationale et conformes à la configuration actuelle et prévisible des ressources du pays. La politique industrielle est incompatible avec une ouverture indiscriminée de l'économie à la concurrence étrangère. Pour conclure, on peut dire cette fois-ci qu'il y a compatibilité entre ouverture tous azimuts et l'absence d'une stratégie industrielle³³.

Par ailleurs, il y a lieu de mentionner l'incompatibilité manifeste entre l'ouverture extérieure et le maintien d'un rapport salarial de type clientéliste, notamment dans le secteur public industriel.

Ce dernier s'apparente toujours davantage à un marché politique, non seulement parce que ses gestionnaires sont souvent nommés sur des bases clientélistes, mais aussi parce que ses recrutements, son fonctionnement et ses activités obéissent moins aux impératifs de rentabilité qu'aux interférences et interventions directes d'une multitude de centres de pouvoir (Yachir, 1990)³⁴. Sur la longue période, une telle situation n'est tenable que si des ressources considérables sont consacrées au financement des déficits structurels qui en découlent³⁵.

³¹ Une politique industrielle n'aurait de sens que si elle ambitionne de dépasser le fondement rentier du régime d'accumulation, ce qui passe, entre autres, par la promotion des exportations industrielles.

³² Dans les conditions actuelles, on parlerait, à juste titre, de rapport d'emploi efficient.

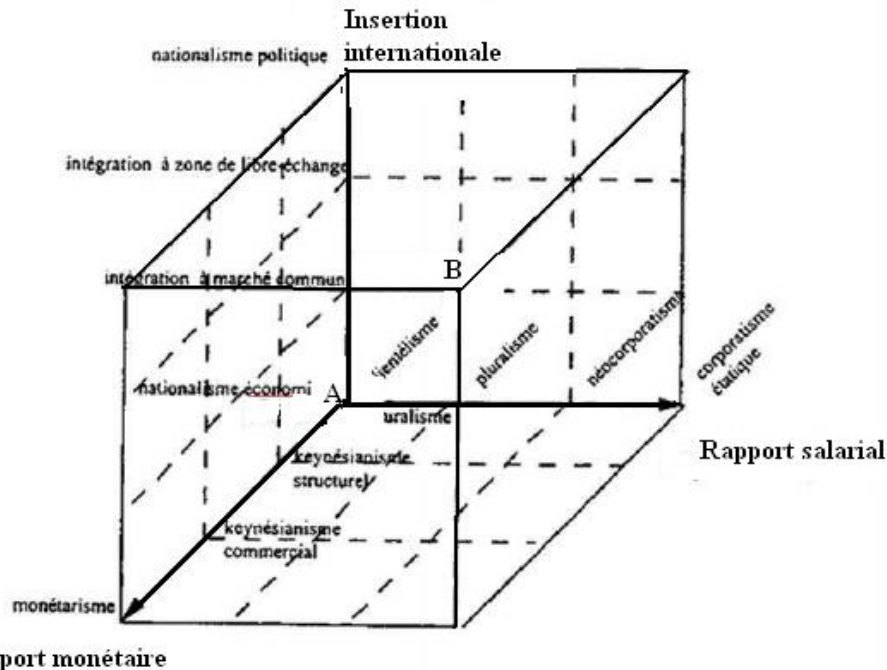
³³ Il est d'ailleurs symptomatique de noter que l'un des traits significatifs de la période d'ouverture entamée depuis le début des années 90 est l'absence presque totale de documents sur les objectifs et les moyens de cette politique.

³⁴ En cela l'auteur rejoint la thèse de L. Addi (1991) selon laquelle l'économie en général et le secteur public en particulier sont mobilisés comme ressource de pouvoir politique.

³⁵ Concernant la situation qui prévaut dans le secteur public industriel, Ch. Palloix (2002) propose, dans une démarche différente se réclamant de l'institutionnalisme originel de Veblen et Commons, un diagnostic qui repose sur une approche en termes d'adéquation entre arrangements organisationnel et institutionnel. L'auteur, qui commence par rappeler que la valorisation des actifs des entreprises (puisque c'est cela essentiellement qui pose problème au niveau du secteur public) s'opère dans un arrangement organisationnel (procès de production,

Si l'on se réfère encore une fois à la typologie développée par M. Pereira et B. Theret³⁶, on peut, en prenant cette fois-ci en compte simultanément l'ensemble des configurations des principales formes institutionnelles, construire un schéma simplifié dans lequel on pourrait visualiser les incompatibilités qu'on vient d'évoquer.

La figure ci-dessous en fournit une illustration.



Ainsi, le point A, qui représente la configuration initiale, constitue le point de départ à partir duquel le changement institutionnel va s'enclencher. Un changement sans incompatibilités impliquerait que le déplacement de la position du pays s'effectue sur l'axe AB. Tout écartement, plus ou moins grand, de cette trajectoire signifierait l'apparition d'incompatibilités plus ou moins significatives.

3. L'inaptitude avérée de l'architecture institutionnelle d'ensemble à susciter et « piloter » une dynamique industrielle, conséquence de l'incompatibilité des régulations partielles.

Cette incapacité découle du fait que la hiérarchie institutionnelle demeure déterminée par l'Etat et l'insertion internationale. La nouvelle configuration institutionnelle, dont on vient de décrire, à grands traits, les composantes essentielles, semble obéir davantage à une volonté de mettre l'économie nationale (ou le régime d'accumulation) à l'abri des effets de la volatilité

organisation du travail, relations internes et externes, dispositifs contractuels, autorité et hiérarchie, ...) dont l'efficacité, mesurée généralement en termes comptables (Excédent Brute d'Exploitation, chiffre d'affaire, cash flow, ...), est commandée par l'arrangement institutionnel (droit de propriété, structure juridique, règles de fonctionnement, ...) et que l'articulation entre « arrangement organisationnel » et « arrangement institutionnel » s'inscrit dans une dynamique conflictuelle et instable que l'environnement institutionnel encadre, stimule et régule, en arrive à la conclusion que les changements dans l'arrangement organisationnel au sein de l'entreprise publique, devenue « autonome », ne correspondent pas, en réalité, à l'émergence d'un nouveau arrangement institutionnel, notamment en matière de propriété. De ce point de vue, l'échec de « l'autonomie des entreprises » s'expliquerait par l'absence d'articulation entre les deux types d'arrangements. Pour qu'une telle réforme ait pu aboutir, il eut fallu conférer une légitimité à la commande de l'arrangement institutionnel sur l'arrangement organisationnel, légitimité qui s'exerce notamment par les droits de propriété.

³⁶ Cette typologie repose sur l'identification des configurations polaires et intermédiaires de chacune des formes institutionnelles. Ainsi, au rapport salarial correspond les configurations : clientélisme, pluralisme, néo-corporatisme, corporatisme étatique ; Au rapport monétaire correspond : le structuralisme, le keynésianisme structurel, le keynésianisme commercial, le monétarisme ; ...

des cours du pétrole sur le marché mondial, le but final étant de garantir l'existence de capacités d'importation adéquates et le plus longtemps possible.

Les changements institutionnels opérés depuis maintenant deux décennies semblent donc dessiner les contours d'une nouvelle régulation dont l'objectif premier est de faire face à la volatilité importante de la balance des paiements, des revenus budgétaires et de la masse monétaire, source de fragilité pour l'économie dans son ensemble.

Dans un régime rentier, la rente de base comporte la capacité de contaminer, au travers des formes institutionnelles de la régulation, le comportement des agents et des acteurs de telle manière que ces derniers auraient tendance à transformer toutes les opportunités en lieux et formes de captation d'une rente. Le comportement rentier est une résultante de l'environnement institutionnel. Il s'agit d'une idée largement admise par l'approche institutionnaliste dans ses différentes variantes. Ainsi, pour D. North (2005), la matrice institutionnelle définit l'ensemble des opportunités, que les rendements les plus élevés y soient dus à une redistribution des revenus ou à l'activité productive. Usant d'une image, l'auteur écrit que si l'activité la plus rentable dans une économie est le piratage, on peut s'attendre à ce que les agents et acteurs investissent dans les compétences et les connaissances qui feront d'eux de meilleurs pirates. Tel semble être la difficulté première de l'industrialisation dans un pays rentier : comment faire pour que les hauts rendements soient le fait d'activités industrielles ? Autrement dit, comment faire pour que les acteurs s'orientent vers les activités productives en général, et industrielles en particulier ?

La réponse à la question n'est pas aisée, mais il semble, à la lumière de l'expérience accumulée, que certaines configurations institutionnelles sont incompatibles avec la nécessité, officiellement prônée depuis peu, d'enclencher une dynamique industrielle. Il en est ainsi par exemple de la gestion du taux de change du dinar, du démantèlement douanier, du maintien d'un secteur public dominé par la logique clientéliste.

La question de l'efficacité productive ne se réduit pas à celle de l'émergence des relations concurrentielles, au développement du marché. Dans l'approche institutionnelle, l'économie ne se réduit pas au marché qui, au demeurant, est lui-même une construction sociale. C'est l'absence de projet de « cité industrielle » qui est le point faible des réformes, et non pas l'omniprésence de l'Etat ou son absence.

L'expérience récente montre que la libération des comportements marchands, qui s'accommodent bien des relations clientélistes, ne suffit pas à engendrer une industrie compétitive apte à se placer dans le marché international. Et il serait naïf de croire à cet égard que l'IDE a vocation de moderniser les structures productives, tâche que seul un projet de stratégie industrielle nationale est à même de concrétiser.

Conclusion.

La question de l'industrialisation doit être inscrite dans la problématique plus large du statut du travail productif (travail productif vs travail improductif) dans une économie où les arrangements institutionnels revêtent des configurations qui sont loin de favoriser l'émergence d'un régime de croissance fondée sur la production d'un surplus en valeur.

Le projet d'industrialiser le pays nécessite une reconstitution du contexte institutionnel. On évoque souvent les modèles asiatiques comme exemples à suivre, mais on oublie plus souvent que ces derniers reposent sur des exportations subventionnées, une industrie destinée à un marché intérieur très protégé, une grande flexibilité du système productif et une libéralisation interne permettant la constitution d'un vrai marché interne.

Pour qu'elle ait une chance de créer les conditions à même de susciter une dynamique industrielle endogène, la réforme institutionnelle doit surtout concilier « le temps des apprentissages nécessaires et la nécessité de casser les rentes par des changements radicaux » (Ph. Hugon, 2006).

Bibliographie

- Addi Lahouari (1991), *L'impasse du populisme*, ENAL, Alger.
- Boyer Robert (2004), *Théorie de la régulation. 1. Les fondamentaux*, éditions La découverte, Paris.
- Amarouche Ahcène (2006), *Etat-Nation et économie de rente en Algérie, essai sur les limites de la libéralisation*, Thèse de doctorat d'Etat, Institut National de Planification et de Statistique, Alger, novembre 2006.
- Benabdellah Youcef (2006), « *Croissance économique et dutch disease en Algérie* », Cahiers du CREAD, n° 75, Alger.
- Chavance Bernard (2007), *L'économie institutionnelle*, La découverte, Paris.
- Lipietz Alain (1985), *Mirages et miracles. Problèmes de l'industrialisation dans le tiers-monde*. La découverte, Paris.
- Ominami Carlos (1986), *Le tiers-monde dans la crise*, La découverte, Paris.
- Theret Bruno (1992), *Régimes économiques de l'ordre politique. Esquisse d'une théorie régulationniste des limites de l'Etat*, PUF, Paris.
- Corden W. Max et Neary J. Peter (1982), "Booming Sector and De-Industrialisation in a Small Open Economy", *The Economic Journal*, Vol. 92, No. 368 (Dec., 1982), p. 825-848.
- Dahmani Ahmed (2004), « *La persistance de l'économie rentière ou la malédiction du pétrole en Algérie* », in *Le Quotidien d'Oran* du 28/01/2004.
- Djoufelkit-Cottenet Hélène (2003), *Booms de ressources exogènes et développement manufacturier en Egypte : l'illusion du syndrome hollandais*. Thèse de Doctorat (NR) en Sciences Economiques, présentée et soutenue au C.E.R.D.I. (Université D'Auvergne Clermont-Ferrand I).
- Djoufelkit-Cottenet Hélène (2008), « *Rente, développement du secteur productif et croissance en Algérie* », Agence Française de Développement, Document de travail, n° 64, juin.
- El Aoufi Noureddine (2002), « *Trajectoires nationales au Maghreb* », dans Boyer R. et Saillard Y., *Théorie de la régulation: l'état des savoirs*, La Découverte, Paris.
- Hugon Philippe (2006), *L'économie de l'Afrique*, La découverte, Paris, 5^{ème} édition.
- Marques-Pereira Jaime et Theret Bruno (2000), « *Médiations institutionnelles de la régulation sociale et dynamiques macroéconomiques, quelques enseignements pour la théorie du développement d'une comparaison des caractères spécifiques nationaux du Brésil et du Mexique à l'époque de l'ISI* », Document de travail (CREDAL & IRIS, CNRS), mai.
- Nemouchi Farouk (2005), « *L'économie algérienne et le « syndrome hollandais »* », in *Le Quotidien d'Oran*, n° 3262 du 15/09/2005.
- North Douglas (2005), *Le processus du développement économique*, Editions d'Organisation, traduit de l'anglais par Michel Le Séac'h. Titre original: *Understanding The Process of Economic Change*, Paris.
- Palloix Chrétien et Kichou Liazid (2002), *L'Algérie et l'optique de Barcelone : Changement Institutionnel et Inerties Conflictuelles*, Colloque Economie Méditerranée Monde Arabe, Sousse, 20-21 septembre 2002.

Peguin Denis, Talha Larbi, *L'apport de l'économie institutionnelle à l'étude du développement : le cas du régime rentier*, communication au Forum de la Régulation, Paris, octobre 2001.

Sid Ahmed Abdelkader, *Du "Dutch disease" à "l'OPEP disease". Quelques considérations théoriques autour de l'industrialisation des pays exportateurs de pétrole*, Revue Tiers-Monde, n°112, octobre - décembre 1987.

Talahite Fatiha, *La réforme bancaire et financière en Algérie*, Cahiers du CREAD, n°52, 2^{ème} trimestre 2000.

Talha Larbi, *Théorie de la régulation et développement*, dans Boyer R. et Saillard Y., *Théorie de la régulation: l'état des savoirs*, La Découverte, Paris, 2002.

Talha Larbi, *Le régime rentier à l'épreuve de la transition institutionnelle: l'économie algérienne au milieu du gué*, dans Mahiou (A) et Henry (J.R) *Où va l'Algérie?*, Karthala, Paris, 2001.

Yachir Fayçal, *L'ajustement structurel dans le tiers-monde*. Cahiers du CREAD, n°21, 1990.